

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 10 février 2020

Modifiant l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer

NOR : TRET2002954A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu l'article L. 5521-3 du code des transports ;

Vu le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;

Vu l'article 8 du décret n° 2019-930 du 4 septembre 2019 portant application et adaptation aux gens de mer non salariés de certaines dispositions du code des transports et modifiant les conditions d'accès à certaines fonctions à bord,

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 modifié pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer.

Arrête :

Article 1^{er}

Le II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 octobre 2019 susvisé est ainsi modifié :

- A l'alinéa 12, les mots « le directeur du lycée professionnel maritime de Etel » sont remplacés par les mots : « un cadre d'un lycée professionnel maritime désigné par le directeur du lycée professionnel maritime du Guilvinec »

Article 2

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 10 février 2020

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,

T. COQUIL